



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 23 Juin 2025

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

Objet : Avenant n° 1 - Lot 2 - Marché n°24003DTIST : Travaux pour la rénovation du Cossec de l'A Rinella

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 juin à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS :

Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Gérard ROMITI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI

ABSENTS :

Leslie PELLEGRINI, Emmanuelle de GENTILI, Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Jacques PADOVANI, Marie-Hélène PADOVANI

Nombre de membres composant le Bureau :

Nombre de membres en exercice :

Quorum : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

Objet : Avenant n° 1 - Lot 2 - Marché n°24003DTIST : Travaux pour la rénovation du Cossec de l'A Rinella

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le marché public n°24003DTIST - Lot n°2 Structures métalliques, bardages, couvertures, descentes EP, a été notifié le 09/07/2024 à l'entreprise FUSELLA CM, sise 20290 Borgo (SIRET : 414 678 391 00015), pour un montant initial de 454 334.50 € HT ;

Considérant qu'après le démarrage des travaux, le présent marché doit être modifié par un avenant afin de prendre en compte les travaux supplémentaires, conformément aux articles 14 à 16 du CCAG travaux, L2194-1 6°), R2194-8 et R2194-9 du Code de la commande publique (modifications de faible montant) ;

Considérant qu'en conséquence il est proposé d'arrêter par avenant les travaux supplémentaires suivants, entraînant une plus-value totale de 25 000 € HT correspondant à une augmentation de 5.50 % par rapport au montant du marché initial :

- *Fourniture et pose de tubes métalliques 100 x 100 dans le grand et le petit gymnase. Ces supports sont nécessaires pour la pose des commandes des ouvrants des châssis aluminium qui n'ont pu être fixés directement dans les plateaux métalliques acoustiques : 7 980 € HT ;*
- *Fourniture et pose de contreventements en façade en croix de St André à la demande du bureau d'études SOCOTEC. Ces dispositions semblent avoir été omises lors de la construction du Cossec de l'A Rinella : 5 480 € HT ;*
- *Fourniture et pose d'un portique de stabilité au droit de la buvette et du grand gymnase à la demande du bureau de contrôle SOCOTEC : 4 690 € HT ;*
- *Habillage des poteaux du grand gymnase façades Est dans un souci esthétique pour dissimuler des descentes d'eau et des poteaux métalliques (5 unités de 2100mm) : 5 U x 230 € : 1 150 € HT ;*
- *Remplacement de grilles à ventelles sur prises d'air des systèmes de chauffage des grandes salles de sport couvertes. Les grilles existantes n'ont pas pu être réutilisées : 3 U x 860 € : 2 580 € HT ;*
- *Fourniture et pose de 2 boîtes à eau et descentes EP en complément des installations existantes conservées pour le petit gymnase : 2 U x 1 560 € : 3 120 € HT ;*

Considérant que cet avenant a une incidence financière ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À l'unanimité)

L'avenant n°1 au marché n°24003DTIST - Lot 2, relatif aux travaux pour la rénovation du Cossec de l'A Rinella ;

Bureau du 23 Juin 2025

Accusé de réception en préfecture
02B-24200354-20250623-BUR-AG-25-088-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

Objet : Avenant n° 1 - Lot 2 - Marché n°24003DTIST : Travaux pour la rénovation Cosec de l'A Rinella

AUTORISE

Le Président à signer l'avenant, ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

- Que l'avenant n°1 au marché n°24003DTIST – Lot 2, entraîne une plus-value totale de 25 000 € HT correspondant à une augmentation de 5.50 % par rapport au montant du marché initial ;
- Que le nouveau montant du marché est porté à 479 334.50 € HT ;
- Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia AP 3030 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



LE PRÉSIDENT

[Signature]
Louis POZZO DI BORGIO